

MAISON DE L'EAU

DIE FLUSSPARTNERSCHAFT ATTERT

Seit über 20 Jahren besteht die Initiative „Flusspartnerschaft Attert“, die sich für eine Stärkung des Gewässerschutzes im Einzugsgebiet der Attert einsetzt. Die Koordination der Projekte wird von der Asbl Maison de l'Eau de l'Attert mit Sitz in Redingen übernommen. Derzeit sind u.a. 10 Gemeinden Mitglied dieser Initiative; davon zählen 7 Gemeinden ebenfalls zum Syndikat „de Réidener Kanton“.



Das Kolloquium zum Thema „Winterstreudienst und Gewässerschutz“ stieß auf allgemeines Interesse.

Le colloque « Service hivernal et protection des eaux » a suscité un intérêt général.

Gegenwärtig wird das Thema „Winterstreudienst und Gewässerschutz“ stärker thematisiert. Einzelne Gemeinden prüfen, inwieweit ein differenzierter Winterdienst zum Einsatz kommen kann. Auch wenn großflächig nicht auf den Einsatz von Streusalz verzichtet werden kann, so lässt sich doch eine Reduktion des Salzkonsums erreichen, z.B. durch Investitionen in eine moderne Streutechnik. Auch eine differenzierte Behandlung nach Geschwindigkeitszonen könnte eine Möglichkeit darstellen, z.B. dem Ausbringen abstumpfender statt auftauender Mittel auf Gehwegen oder einem Streuverzicht auf den verkehrsberuhigten Straßen in Wohnsiedlungen mit flachem Geländeprofil.

Möchten Sie zu Hause dazu beitragen, den Eintrag von Streusalzen in unsere Gewässer zu reduzieren? Wir bieten auch diesen Winter wieder abstumpfendes Lavastreu (3 €/10 kg Sack) zum Ausprobieren an. Sie finden uns auf der gleichen Adresse wie der „Service Environnement“ des Syndikats „de Réidener Kanton“.



Maison de l'Eau de l'Attert asbl
43, Grand-rue
L-8510 Redange

+352 26 62 08 08
www.attert.com
maison.eau@attert.com



Lavastreu hat eine abstumpfende und damit rutschhemmende Wirkung.
Le granulat de lave a un effet antidérapant – Foto : Maison de l'Eau.

LE PARTENARIAT DE RIVIÈRE ATTERT

L'initiative « Partenariat de rivière Attert » existe depuis plus de 20 ans et s'engage à renforcer la collaboration dans le domaine de la protection des eaux au niveau du bassin versant de l'Attert. La coordination des projets est assurée par l'Asbl Maison de l'Eau de l'Attert, qui a son siège à Redange. L'initiative regroupe actuellement 10 communes membres et parmi celles-ci 7 communes font également partie du syndicat « de Réidener Kanton ».

Le thème du « service hivernal et protection des eaux » est actuellement abordé de manière plus approfondie. Certaines communes examinent dans quelle mesure un service hivernal différencié peut être mis en place. Même si on ne peut pas se passer totalement du sel de déneigement, une réduction des quantités peut toujours être obtenue, par exemple en investissant

dans une technologie d'épandage moderne. Une autre option consiste dans le traitement différencié selon les zones de limitation de vitesse ; par exemple en appliquant des substrats antidérapants au lieu de substrats dégivrants sur les trottoirs ou en renonçant complètement à un épandage dans les zones résidentielles avec des routes calmes et sans pente.

Souhaitez-vous contribuer à réduire l'impact du sel de déneigement sur nos cours d'eau ? Cet hiver, nous proposons à nouveau des granulats de lave à tester (3€/sac de 10 kg).

Vous pouvez nous trouver à la même adresse que le « Service Environnement » du syndicat « de Réidener Kanton ».